

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00836

Numéro SIREN : 493 483 994

Nom ou dénomination : SARL TUYAUTERIE DU COISIN

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2022 sous le numéro de dépôt 5679

**TUYAUTERIE DU COISIN**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 322 RUE LOUIS ARMAND**  
**PARC D'ACTIVITES ARC-ISERE**  
**73390 BOURGNEUF**  
**493 483 994 RCS CHAMBERY**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**BILAN**

**COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE**

**Pour Copie Certifiée Conforme**



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiés le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 184 617** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 109 848** euros et un total **charges** de **831 444** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **278 404** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.  
Il a une durée de **12** mois.

## I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

### Crise Sanitaire liée au COVID-19

#### Description de l'activité

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impacts sur son activité.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a apporté.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

### Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

### Financières :

**La valeur brute des titres de participation** est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

### Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément. Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	229				229	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>229</b>				<b>229</b>	
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	16 875				16 875	
Instal technique, matériel outillage industriels	151 752		1 800		153 552	
Instal., agencement, aménagement divers	18 730				18 730	
Matériel de transport	144 084				144 084	
Matériel de bureau, mobilier	7 758				7 758	
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>339 200</b>		<b>1 800</b>		<b>341 000</b>	
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	236		2			238
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	10 522		522		11 044	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>10 758</b>		<b>524</b>		<b>11 044</b>	<b>238</b>
<b>TOTAL</b>	<b>350 187</b>		<b>2 324</b>		<b>352 273</b>	<b>238</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	229		229	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>229</b>		<b>229</b>	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	13 683	1 406	15 090	
	Instal technique, matériel outillage industriels	130 672	8 427	139 099	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	12 899	1 996	14 896	
	Matériel de transport	117 391	4 525	121 916	
	Matériel de bureau, mobilier	6 133	657	6 790	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>280 779</b>	<b>17 011</b>	<b>297 791</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>281 008</b>	<b>17 011</b>	<b>298 020</b>	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	126 667	126 667	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	724	724	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	350 000	350 000		
Charges constatées d'avances	1 323	1 323		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>478 714</b>	<b>478 714</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	227	227		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	10 966	5 012	5 954	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 529	20 529		
	Personnel et comptes rattachés	7 257	7 257		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	444	444		
	Impôts sur les bénéfices	1 278	1 278		
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 444	20 444		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	924	924		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	53 173	53 173		
	Autres dettes	2 924	2 924		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>118 165</b>	<b>112 212</b>	<b>5 954</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		8 020			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		53 173			

Désignation de l'entreprise : <b>SARL TUYAUTERIE DU COISIN</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>322 RUE LOUIS ARMAND 73390 BOURGNEUF</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>4 9 3 4 8 3 9 9 4 0 0 0 2 3</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N, clos le, <b>31122021</b>		N-1 <b>31122020</b>		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA				
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AQ		3 191
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		21 080
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		34 149
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	238	236
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI		10 522	
<b>TO TAL (II)</b>		BJ	<b>238</b>	<b>238</b>	<b>69 179</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		3 521
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	126 667	197 888
		Autres créances (3)	BZ	CA	350 724	3 967
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	150 070	150 070
Disponibilités		CF	CG	555 595	633 107	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 323	3 084	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	<b>CK</b>	<b>1 184 379</b>	<b>991 637</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>1A</b>	<b>1 184 617</b>	<b>1 060 816</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <b>SARL TUYAUTERIE DU COISIN</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....400 000..... )	DA	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 119	2 421
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	383 930	397 670
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>278 404</b>	<b>33 957</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>1 066 452</b>	<b>834 048</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 193	19 233
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	53 173	57 754
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 529	44 644
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 347	105 135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 924	
Compte régul.	EB			
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>118 165</b>	<b>226 767</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 184 617</b>	<b>1 060 816</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	112 212	215 803	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	227	248	

**TUYAUTERIE DU COISIN**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 322 RUE LOUIS ARMAND**  
**PARC D'ACTIVITES ARC-ISERE**  
**73390 BOURGNEUF**  
**493 483 994 RCS CHAMBERY**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 AVRIL 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 278 403,87 euros de la manière suivante :

A la réserve légale	13 920,20 euros
A titre de dividendes aux associés	42 000,00 euros
Soit 10,50 euros par part	
Le solde, soit la somme de	222 483,67 euros
Au compte autres réserves.	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :  
80 000 euros,  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :  
40 000 euros,  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :  
46 000 euros,  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 46 000 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme, la Gérance

